

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 17 juillet 2023

Délibération n°2023/218

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 39 Votants : 52 Pour : 48 Contre : 1 Abstention : 3

L'an deux mille vingt-trois, le 17 juillet à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 11 juillet 2023

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie – Mr SOLMAZ Kénan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine – Mr BOUSSARD Gérard - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier – Mr DESSEIGNET Frédéric
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARAD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme CHOUGHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr BONNETON Gilles pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude - Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel - Mr DARBON Thierry pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mme DUGUA Isabelle pouvoir à Mr PAVONI Jean-François - Mme BONNET Josette pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr CORRADINI Louis - Mr RULLIERE Claude pouvoir à Mr GENTY Philippe - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mme CLARET Nelly - Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mme GIRAUD Dominique -

EXCUSES : Mr MONTEYREMARD Christian – Mr FLAMMANT Yann – Mr BERHAULT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr ILTIS Laurent - Mr MERCIER Serge – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis - Mr BECT Gérard – Mme LIBERO Marie-France – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Affaires sociales : subventions aux associations – Actions de prévention – Centre social de l'île du Battoir (CIB)

La délibération 2023-122 du 22 mai 2023 portant sur la prévention de la délinquance a permis de préciser l'articulation entre EBER et les communes.

Afin d'apporter une meilleure visibilité des rôles de chacun, il a été validé qu'un des rôles de la Communauté de communauté était de « poursuivre et développer les actions et le partenariat avec les structures menant des actions sur plusieurs communes en finançant des structures menant des actions éducatives de prévention primaire (chantiers éducatifs, prévention des pairs par les pairs, lutte contre le décrochage scolaire), en lien avec le PRE intercommunal ou en complémentarité avec celui-ci pour les jeunes de plus de 16 ans. »

1. Présentation de la structure

Le centre social est ouvert à tous les habitants des 11 communes suivantes : Beaurepaire, Saint Barthélémy, Pommier de Beaurepaire, Piseu, Revel-Tourdan, Primarette, Pact, Jarcieu, Moissieu sur Dolon, Bellegarde Poussieu et Saint Julien de L'Herms.

L'objectif des espaces d'accueil est de permettre aux habitants, quels que soient leurs origines, leurs âges, leurs « milieux sociaux » de se rencontrer et de partager des activités, des temps de rencontre.

Le centre social intervient dans différents champs :

- **En matière d'enfance, jeunesse, parentalité, lien social** : ces actions sont financées par EBER dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG)
- **En matière de prévention primaire** : lutte contre le décrochage scolaire et actions de prévention par les pairs, en proposant à des jeunes de sensibiliser et d'informer d'autres jeunes sur différentes thématiques, le discours de personnes du même âge aillant souvent plus d'impacts.

Jusqu'à fin 2022, une convention entre la Commune de Beaurepaire, le Département et le centre social de l'île du Battoir (CIB) permettait au centre social de mener des actions éducatives en faveur des jeunes.

2. Partenariat avec EBER

Actuellement, EBER soutient l'association Prévenir, qui propose des chantiers éducatifs, principalement auprès des jeunes des quartiers prioritaires et de la partie plus urbaine du territoire. Dans le cadre du processus d'harmonisation de la compétence « prévention de la délinquance », il est proposé de tisser un partenariat avec le CIB permettant de déployer des actions éducatives de prévention primaire sur la partie plus rurale du territoire. Les actions éducatives de prévention primaire de ces deux structures seront complémentaires.

Ainsi, il est proposé qu'EBER contribue au financement des actions développées par le CIB hors champs « classiques » du centre social :

- Actions de prévention par les pairs

2 actions mobilisant chacune un groupe de 4 jeunes entre 16 et 25 ans repérés par la Mission Locale ayant pu être concerné par les thématiques suivantes : harcèlement et égalité filles-garçons

Le groupe aura en charge de se former et de construire un outil qui sera ensuite utilisé auprès des enfants des écoles primaires du territoire et des collèves.

- Accompagnements parentaux en lien avec les établissements scolaires pour des familles ne relevant pas de l'aide sociale à l'enfance :

En fonction des situations problématiques rencontrées dans les écoles primaires, collège ou mairies du territoire, un accompagnement de 6 mois renouvelable 1 fois sera proposé aux familles ayant besoin de soutien à la parentalité et qui ne relèvent pas de l'aide sociale à l'enfance. Le travailleur social du centre social se rendra sur la commune de résidence si besoin. Un travail d'orientation vers les dispositifs existants sera fait (maison des ados, médiation santé, PRE ...)

- Parrainage scolaire pour les jeunes décrocheurs et accompagnements éducatifs individuels :

Suite au repérage de jeunes en risque de décrochage scolaire par le collège de secteur, un lien se fait entre la famille, le jeunes et un senior bénévole du CIB. Un parrainage hebdomadaire s'installe autour du suivi scolaire et de la remobilisation. Des temps réguliers sont programmés avec les familles autour d'ateliers collectifs. Le professionnel du centre social fait le lien entre les acteurs et accompagne les bénévoles en fonction des difficultés.

Par ailleurs, le CIB participe activement au réseau de prévention des violences intrafamiliales (VIF) coordonnée par EBER.

3. Soutien financier EBER

➔ **Pour l'année 2023, 17 000 € sont sollicités** (subvention prévue au budget)

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu les statuts de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant la demande du Centre social de l'Ile du Battoir (CIB) pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de son activité,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,**

DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 17 000,00 € au Centre social de l'Île du Battoir, au titre de l'année 2023 ;

DIT que la subvention sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2023,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier ;

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD